

Le 6 décembre 2022

Conseil de gestion 6 décembre 2022

Délibération n° 2022-085

Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 16 septembre 2022

Vu le Code de l'environnement - articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2022/223 et n°29-2022-11-04-00005 du 4 novembre 2022 modifiant la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article 1

Sur présentation du président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 16 septembre 2022.

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Article 2

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.



Maël de Calan
Président du conseil de gestion

Compte-rendu

CONSEIL DE GESTION

16 septembre 2022



Présent(e)s

Commissaires du gouvernement

| | |
|----------------------|---|
| Jean-Philippe SETBON | Sous-Préfet représentant le Préfet du Finistère |
| Olivier LEBAS | Préfet maritime de l'Atlantique |

Représentant(e)s de l'Etat

| | |
|-----------------|--|
| Marc GUEGAN | Représentant le Commandant de la zone maritime Atlantique |
| Isabelle GRYTTE | Représentant le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL |
| Eric VASSOR | Représentant Le Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest |
| Zaïg LE PAPE | Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère - DDTM |
| Hugues VINCENT | Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral du Finistère – DDTM-DML |

Représentant(e)s des collectivités territoriales ou leurs groupements

| | |
|-------------------|---|
| Denis PALLUEL | Région Bretagne |
| Maël de CALAN | Département du Finistère, Président du conseil de gestion |
| Vincent PICHON | Commune de Molène, suppléant de Didier DELHALLE |
| Fanch QUENOT | Commune d'Ouessant |
| Laurent PERON | Brest métropole, suppléant de François CUILLANDRE |
| André TALARMIN | Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du conseil de gestion |
| Jean-Luc MILIN | Communauté de Communes du Pays d'Iroise |
| Annie KERHASCOET | Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay |
| Philippe AUDURIER | Douarnenez Communauté |

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

| | |
|--------------------------|---|
| Amélie CARO | Parc naturel régional d'Armorique |
| Emmanuel KELBERINE | Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, Vice-président du conseil de gestion |
| Solène ROBARD-LE GUENNEC | Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléante de Yannick CALVEZ |
| Virginie LAGARDE | Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléante de Marc BAUDOIN |
| Julien LEBRUN | Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère |
| Benoit SALAUN | Comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord, suppléant de Miche DIVERRES |
| Michel INISAN | Chambre d'agriculture du Finistère |
| Jean-Baptiste WALLAERT | Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins, suppléant d'Alain MADEC |
| Yvon TROADEC | Représentant une chambre de commerce et d'industrie - CCI métropolitaine Bretagne Ouest |
| Claire LEVRY-GERARD | Finistère 360°, suppléante de Jean-Marc PUCHOIS |

Représentant(e)s des organisations d'utilisateurs

| | |
|------------------|---|
| Gilles COCHARD | Fédération française d'études et de sports sous-marins |
| Pierre COLIN | Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer |
| Corinne AUDIGANE | Fédération maritime de la Baie de Douarnenez |

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

| | |
|-------------------|--|
| Christian GARNIER | Association Bretagne Vivante, suppléant de Marie CAPOULADE |
|-------------------|--|

Personnalités qualifiées

| | |
|------------------|--|
| Sami HASSANI | OCEANOPOLIS |
| Michel BERTIGNAC | Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer - IFREMER |
| Frédéric JEAN | Institut Universitaire Européen de la Mer – IUEM |

Didier OLIVRY Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - CELRL

Observateurs :

Jérémie BOURDOULOUS Parc naturel régional d'Armorique
Solène NEVEU Préfecture maritime de l'Atlantique
Sylvie DETOC OFB-Directrice régionale Bretagne

Parc naturel marin d'Iroise - PNMI :

Fabien BOILEAU Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise
Gaëlig BATAIL Chef du service « opérations », adjoint au directeur délégué
Philippe LE NILIOT Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué
Cécile GICQUEL Coordinatrice « patrimoine naturel »
Claire LASPOUGEAS Coordinatrice « pêche professionnelle »
Patrick POULINE Coordinateur « qualité de l'eau et aquaculture »
Marie HASCOET Coordinatrice « Patrimoine culturel et médiation »
Gwenaëlle LEROUX Chargée de projet « Sensibilisation »
Pierre MISKO Chargé de projet « ARP habitats »
Benjamin FOLLIOU Chargé de projet « ARP espèces »

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 31 mai 2022
2. Projet Analyse Risque Pêche (ARPI) :
 - a. Validation des risques pour les habitats
 - b. Point d'étape pour les espèces
3. Avis sur une dérogation à l'épandage dans la bande des 500m
4. Validation du dossier de renouvellement de reconnaissance par l'UNESCO de la réserve de biosphère
5. Comité de pilotage N2000 partie terrestre des îles d'Iroise (note du PNRA transmise ultérieurement)
6. Archéologie en Iroise : état d'avancement des projets
7. Point sur la dépollution de la décharge d'Ouessant
8. Questions diverses

09h05 – Début de séance

Introduction

Maël de Calan introduit la séance en précisant que la réunion du conseil de gestion est délocalisée en raison de l'organisation des journées du patrimoine. Le parc naturel marin se prépare en effet à recevoir le public, soit environ 1200 personnes, lors de cet événement.

Fabien Boileau accueille les nouveaux membres représentants le Comité départemental des pêches du Finistère au sein du conseil.

Indique que quatre procurations ont été données.

Indique que le quorum est atteint.

Annonce la présence d'observateurs :

- Sylvie Detoc, directrice régionale de l'OFB ;
- Jérémie Bourdoulous, du PNRA, qui interviendra lors du point 5.

Propose une évolution de l'ordre du jour afin de permettre une modification du règlement intérieur du conseil de gestion. L'objectif est de dématérialiser les demandes d'avis auprès du conseil de gestion en permettant la consultation des membres du conseil de gestion par mail lors de situations urgentes. Précise que cette procédure ne concerne pas les demandes d'avis conforme, ni les questions qui nécessitent un véritable débat.

Cette procédure s'appliquerait dans les cas comme la nomination d'un nouveau directeur du parc naturel marin, qui doit être soumis au vote du conseil de gestion.

Ajoute que la note distribuée précise en détails la proposition annoncée oralement.

Annonce son départ du poste de directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise. Ajoute qu'il se dirige vers une mission sociale pour le Conseil départemental du Finistère auprès des mineurs non accompagnés.

Maël de Calan se dit heureux et fier de la présence de Fabien Boileau pour cette nouvelle mission auprès du conseil départemental. Précise que ce n'est pas le lieu pour entrer dans les détails mais qu'une telle mission nécessite un cadre supérieur très expérimenté.

Ajoute que la proposition de modification du règlement intérieur permettrait effectivement aux membres du conseil de gestion de donner son avis sans avoir nécessairement à se réunir. Interroge les membres pour savoir s'ils ont bien pu prendre connaissance de la note.

Jean-Philippe Setbon rappelle que le règlement intérieur est ce qui permet le fonctionnement du conseil de gestion. Exprime son étonnement concernant le fait que cette modification n'ait pas été inscrite précédemment à l'ordre du jour. Demande la raison d'une telle proposition, qui n'est pas neutre, en pleine séance, d'autant plus avec des absents. Se dit réservé sur la manière de procéder et estime que cette demande pouvait attendre une prochaine séance le temps que chacun puisse étudier la demande et que le Parc précise davantage ce qui serait susceptible d'être voté par mail ou non.

Maël de Calan souligne la vigilance des services de la sous-préfecture sur ce point. Confirme qu'il est tout à fait possible d'attendre afin de définir plus précisément ce qui relève de l'urgence. Indique que la plupart des organisations se sont adaptées à ces nouvelles manières de faire avec la dématérialisation. Rappelle qu'il ne s'agit pas du tout de priver le conseil de gestion de sa capacité à décider. Estime que le conseil de gestion du Parc est en retard sur la majorité des organisations sur ce sujet. Propose de réunir un conseil de gestion extraordinaire pour se prononcer sur la question.

Jean-Philippe Setbon précise que ce n'est pas le principe qui est contesté mais la manière de transmettre cette demande. S'interroge sur l'urgence d'une telle modification.

Maël de Calan propose de repousser la demande à un conseil de gestion extraordinaire.

Jean-Philippe Setbon répond qu'il n'est pas nécessaire de réunir un conseil de gestion extraordinaire. Propose simplement de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.

Fabien Boileau rappelle que l'avis du conseil de gestion n'est officiellement requis, selon le Code de l'environnement, que dans trois cas : les avis conformes, la nomination du directeur délégué du Parc et les modalités d'attribution des subventions qui se font par délégation du conseil d'administration de l'OFB. Explique que globalement, cette disposition ne s'appliquerait que pour des avis simples ou dans le cas précis, officiellement, sur la candidature d'un directeur délégué pour le Parc. Il y a déjà une délégation au président du conseil de gestion pour l'ensemble des avis simples. A chaque fois qu'un avis simple requiert une discussion ou un débat, il est proposé au conseil de gestion. C'est d'ailleurs aujourd'hui le cas avec l'avis simple sur les épandages. La proposition qui est faite ne concerne que certains cas ponctuels donc des situations relativement urgentes. Ajoute qu'il aurait probablement fallu lister davantage les situations concernées par cette demande.

Maël de Calan explique que concrètement, le directeur délégué va quitter son poste et que le conseil de gestion n'aura pas le temps de se réunir pour valider le choix de l'OFB pour son remplaçant. Ajoute à propos de la modification du règlement intérieur qu'il préfère les dispositions agiles, qui permettent de s'adapter en fonction des situations, plutôt qu'une lourde liste exhaustive.

Confirme qu'au niveau de la méthode, cette demande aurait pu être envoyée plus tôt.

Requiert l'avis du commissaire du gouvernement sur la méthode souhaitée : retrait du point et report au prochain conseil de gestion ou approbation de la modification en séance.

Christian Garnier propose d'interroger le conseil de gestion pour savoir s'il souhaite attendre ou se prononcer sur la proposition aujourd'hui.

Maël de Calan présente ses excuses aux commissaires du gouvernement pour la méthode employée. Demande au conseil de gestion s'il souhaite se prononcer aujourd'hui sur l'amendement proposé.

Vote :

Utile attendre : 0

Peut être voté aujourd'hui malgré sa parution tardive : majorité

Opposition : 0

Le conseil de gestion accepte à la majorité de soumettre au vote l'amendement modifiant le règlement intérieur du conseil de gestion.

Vote sur proposition :

Opposition : 0

Abstention : 1

L'amendement modifiant le règlement intérieur du conseil de gestion est adopté.

Maël de Calan annonce quelques points d'information avant de passer à l'ordre du jour.

1. Point sur la grippe aviaire

La présentation sur la grippe aviaire est effectuée par Cécile Gicquel.

Pierre Colin souhaite connaître les conséquences de cette épidémie sur les mammifères marins et demande si des tests sont également effectués sur eux et plus particulièrement sur les phoques.

Cécile Gicquel répond qu'aux Etats-Unis, au Canada, ainsi qu'au nord de l'Europe, des phoques gris ont été testés positifs à la grippe aviaire. Contrairement à ce qui a été diffusé dans les médias, il n'y a pas de mammifères marins testés positifs en Royaume-Uni et en France. Cependant, cela reste un point de vigilance certain. Pour information, des tests grippe aviaire sur blanchons sont revenus négatifs l'an dernier. Le phoque gris peut être sujet à cette maladie. En Suède, un marsouin a été testé positif, et récemment un grand dauphin aux Etats-Unis. Le Parc est en lien avec les services départementaux et la direction régionale de l'OFB pour accorder un regard particulier sur les mammifères marins dans les semaines et les mois à venir ainsi qu'accroître la vigilance sur la mortalité de ces espèces.

Philippe Le Niliot ajoute qu'il s'agit d'une souche qui varie beaucoup. Ce virus est apparu en Chine en 2004 et s'est répandu dans toute l'Asie. Les chercheurs estiment que cette 14^e mutation est particulièrement violente sur la faune sauvage et virulente. Il faut être vigilant car elle pourrait à terme toucher d'autres espèces et d'autres embranchements comme les mammifères marins.

André Talarmin indique que dans certaines communes, les oiseaux morts sont actuellement congelés dans des congélateurs municipaux. Demande confirmation qu'il s'agit de la bonne méthode.

Cécile Gicquel explique que la congélation est rendue obligatoire par les contraintes liées à l'équarrissage. En effet, afin que l'équarrissage soit réalisé à titre gratuit pour les communes, il faut comptabiliser un poids de 40kg. La congélation permet donc de stocker les animaux morts en limitant le développement des germes. C'est donc la conduite à tenir actuellement.

2. Point sur les échouages de rorquals

La présentation sur les échouages de rorquals est effectuée par Cécile Gicquel.

Il n'y a jamais eu autant d'échouages observés entre la baie de Douarnenez, Sein, et la baie d'Audierne.

La présentation n'appelle pas d'interventions en séance.

3. Point sur les pollutions bactériologiques de l'eau en période estivale

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Patrick Pouline

Maël de Calan demande si des résultats ont déjà été obtenus.

De nombreuses plages ont dû être fermées. A Illien (absence de STEP) et Melon, où les fosses septiques débordent, l'origine humaine est clairement en cause. Pour l'essentiel, l'identification des sources est encore en cours de recherche (homme, chiens, chevaux, porcs, bétail). Patrick Pouline indique que des analyses ont encore été effectuées cette semaine. De ce fait, les

résultats sont en attente. Précise que la démarche vise à savoir si un lien est à établir entre cette problématique et la présence d'animaux, plus précisément des chevaux, concernant les blancs sablons.

Jean-Luc Milin remercie les services du Parc pour ce suivi et cette collaboration durant toute la période estivale. Indique que la question de la pollution a été compliquée à gérer en raison de la pression médiatique s'agissant de plages emblématiques comme celle des blancs sablons vis-à-vis des journaux et de la communication.

Jean-Philippe Setbon indique son inquiétude car il n'y a pas d'épisodes de contamination similaires ailleurs dans le département.

Christian Garnier s'interroge sur les suivis réalisés et s'ils comportaient des recherches de traceurs qui peuvent renseigner sur l'origine de la contamination ?

Jean-Luc Milin confirme que ces recherches ont été menées par le Parc naturel marin, les services d'Iroise communauté et ceux de l'ARS, sans que l'origine de la contamination ne soit absolument certaine sur les blancs sablons.

Maël de Calan rappelle l'implication du conseil départemental qui finance la remise à niveau de nombreuses stations d'épuration dans tout le Finistère et notamment en bord de côtes. Il s'agit d'améliorer la capacité de traitement pour permettre d'absorber les pics liés à la fréquentation touristique et remettre en état les réseaux des communes. Cependant les sources de contamination sont potentiellement nombreuses et ne sont pas forcément liées aux réseaux d'épuration. Il est possible de procéder à l'identification des sources en procédant par élimination, mais dans quels délais ?

Fabien Boileau explique que les délais sont longs car des séries régulières sont nécessaires pour identifier les pics de pollution, remonter à leur origine et ainsi permettre aux collectivités d'agir.

Michel Inisan rappelle qu'il s'agit actuellement d'une période de non-épandage au niveau du calendrier. L'origine de cette pollution n'est donc probablement pas liée à l'activité agricole. Considère qu'il faut chercher ailleurs.

Yvon Troadec mentionne qu'en tant que goémonier, il a pu constater l'évolution et le déclin des contrôles en mer. Cette situation ont conduit les goémoniers à recruter un garde juré pour pallier le manque de contrôle.

Maël de Calan introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 31 mai 2022

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 31 mai 2022.

Sami Hassani indique une erreur de transcription à la page 16, concernant les anisakis qui peuvent être observés chez les phoques comme chez les cétacés.

La modification sera prise en compte dans la version finale du compte rendu.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu du conseil de gestion du 31 mai 2022 est approuvé.

2. Projet Analyse Risque Pêche (ARPI)

(Document adressé avec le dossier de séance)

a. Validation des risques pour les habitats

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Pierre Misko.

Emmanuel Kelberine s'interroge sur certains points de la méthode, comme le fait de ne pas pouvoir baisser ou augmenter le risque de plus d'un échelon. Cela risque de causer un problème d'acceptation par les pêcheurs professionnels. Ajoute que le risque est surreprésenté à la fois sur les enjeux écologiques et sur le risque lui-même. Indique vouloir être très attentif à la partie locale des analyses et des enquêtes de métier.

Solenne Robard-Le Guennec remercie Pierre Misko pour sa présentation et la synthèse effectuée sur un sujet très technique. Rappelle que ce sujet est compliqué et que cette présentation n'a pas encore été effectuée auprès des pêcheurs professionnels. Celle-ci sera faite en fin d'année, si un risque est avéré. Il y a bien sûr des professionnels qui sont au fait de cette analyse, mais il n'y a pas encore eu d'information collective. Déploire, au niveau de la méthode, que les pêcheurs d'algues de rive à pieds ne soient pas identifiés au niveau national et se retrouvent donc classés comme les pêcheurs au peigne. Rappelle que les enjeux environnementaux de ces deux métiers sont totalement différents. Considère que la méthode n'est pas adaptée. Indique que des interactions sont enregistrées entre le chalut et la roche et explique que les chalutiers ne peuvent pas aller sur la roche sans perdre leur gréement. Cet exemple montre que la méthode n'est pas adaptée. Déploire que, tant que le risque indiqué n'est pas faible, il y a une obligation légale de faire des analyses. Ainsi, pour les quelques pêcheurs d'algues de rive, même en produisant des analyses au niveau local, il sera quasiment impossible de faire baisser le risque de deux niveaux (de fort à faible). La législation oblige à la prise de mesures. Ajoute qu'il est très compliqué de prendre une mesure sur un risque qui n'existe pas.

Ajoute que descendre de deux niveaux est possible à titre exceptionnel. Lorsque l'exercice est effectué dans tous les sites Natura 2000 bretons, on s'aperçoit que ce type de cas se multiplie un peu partout. Ce qui exceptionnel devient répétitif. Confirme que la méthode n'est pas adaptée à un bon nombre de cas de figure.

Hugues Vincent rappelle qu'il y a deux niveaux : un premier niveau national, qui fixe un cadre général et un principe de subsidiarité, qui permet un aménagement local. Sur ce sujet, le texte ne prévoit de pouvoir faire baisser le risque que d'un niveau. Il est possible de le faire baisser de plusieurs niveaux, ce qui nécessite toutefois une validation nationale. Le schéma n'est pas complètement verrouillé. Si lors du cadrage initial, un risque fort est identifié, il est possible de le faire baisser jusqu'à un risque modéré si des analyses locales le justifient. Indique que la demande concernant les ramasseurs d'algues de rive a été relayée au niveau national, mais qu'il n'y a pas de retour à ce sujet pour l'instant.

Christian Garnier salue le gros travail réalisé pour l'acquisition des connaissances mais remarque que d'importants progrès restent nécessaires lorsque l'on constate des incertitudes sur des données de base telles que la présence d'un banc de maërl au sud de Crozon

Souhaite effectuer quelques remarques concernant la méthode :

- Exprime son soulagement vis-à-vis des possibilités d'adaptation au terrain entre la méthode nationale décrite à Paris en mars et le document soumis par le Parc.
- Attire l'attention sur le fait que, même s'il est possible de penser que c'est implicite, il n'y a pas de référence directe concernant la fonctionnalité écologique.
- S'interroge sur l'utilisation des données VMS concernant la pêche professionnelle. Précise que l'algorithme conçu par l'Ifremer avec les données VMS est prévu pour les gros navires travaillant en haute mer. Ces calculs ne correspondent donc pas du tout aux pratiques professionnelles des bateaux travaillant en zones Natura 2000. Suggère de déployer une méthode expérimentale à partir des données AIS.
- S'interroge sur les zones grises indiquées comme « pas visées par Natura 2000 ». Demande s'il s'agit d'une délimitation bathymétrique pour les profondeurs supérieures à 40m. Craint que soient exclues de la réflexion des zones à enjeux comme les fosses et les canyons. Demande d'approfondir l'identification des zones qui sont critiques.

Ajoute que l'enjeu est très fort sur les zones de fonctionnement fondamental, c'est-à-dire des zones de reproduction, de nourricerie... Considère qu'il faut approfondir l'identification au-delà des grandes zones. Suggère de s'intéresser à la menace acoustique, ajoute que peu de dauphins sont observés autour des récoltes de goémon.

Fabien Boileau confirme que certaines des remarques de Christian Garnier relèvent du prochain plan de gestion, comme l'objectif de compléter les connaissances sur les zones fonctionnelles halieutiques ou de s'intéresser à de nouveaux enjeux. Ajoute que la question du bruit en mer est déjà prise en compte. Il y a d'ailleurs une zone dans l'archipel de Molène qui est fermée car la présence de grands dauphins a été jugée incompatible avec l'usage du peigne à hyperborea. Rappelle que le projet ARPI vise à étudier l'impact d'une activité de pêche sur des habitats qui sont listés dans les directives Natura 2000. C'est pourquoi les habitats indiqués en gris ne sont pas écartés uniquement pour des questions de bathymétrie mais aussi pour des questions d'importance relative.

Sur la carte concernée, l'habitat visé était constitué de roches circa-littorales, les autres habitats n'étaient pas concernés par les activités de pêche. C'est la raison pour laquelle ceux-ci ont été retirés de l'analyse. Cela n'empêche pas de s'y intéresser à l'avenir. Actuellement, il est surtout important d'appliquer strictement la méthode, avec rigueur.

Hugues Vincent explique le choix de l'outil retenu. Il rappelle que le VMS (Vessel Monitoring System) est un système permettant la surveillance des navires par satellite. Précise que tous les navires de pêche de plus de 10m en sont équipés. Le VMS permet d'avoir des éléments indiquant que le navire est en route, ou en pêche. Indique que l'utilité de l'AIS (Automatic Identification System) est d'éviter les collisions et non pas de contrôler les pêches. Concernant la vitesse des données, le VMS effectue une mesure toutes les heures, mais il est possible de moduler ce rythme pour atteindre une mesure inférieure toute les 3 minutes.

Yvon Troadec précise que le VMS est un outil parfaitement adapté. Cite en exemple la pêche à l'hyperborea où les relevés se font tous les quarts d'heure, tandis que pour la digitata, les relevés se font toutes les heures. Ajoute que les données sont donc parfaitement fiables et précises. Indique la présence de dauphins lors des pêches effectuées par les goémoniers, qui sont observées par les touristes.

Sami Hassani s'interroge sur le temps que prendra l'arbitrage national et si la question s'est déjà posée sur d'autres sites Natura 2000.

Fabien Boileau répond que le cas ne s'est jamais présenté jusqu'alors, et qu'il n'y a donc pas de retour d'expérience sur cette question. Les services de l'Etat n'ont pas indiqué de délais.

Emmanuel Kelberine souhaite revenir sur la méthode et les niveaux qui ne peuvent être augmentés ou diminués sauf au niveau national. Prend l'exemple du chalut et des roches littorales. Evidemment, le chalutier ne pêche pas sur les roches, au risque de perdre son chalut. Il y a donc un non-sens de la méthode, puisque cette zone est indiquée comme à risque modéré, ce qui implique de prendre des mesures. Seulement, il n'y a en réalité pas de risque, ni de mesure à prendre.

Michel Bertignac demande comment sont prises en compte les différences de données, selon les différents métiers. S'inquiète du biais qui peut exister entre les données déclaratives et les données VMS dans la mesure de l'effort de pêche.

Pierre Misko confirme qu'il y a effectivement des données de natures différentes qui sont toutes utilisables dans la méthode. Toutes les sources de données ont un biais, qu'il s'agisse du déclaratif ou de VMS. Il est difficile d'évaluer l'incertitude. Pour les métiers d'algues, il a été considéré que le VMS fournissait les meilleures données.

Pierre Colin demande des renseignements sur la prochaine étape, qui est la modulation. Souhaite savoir s'il y aura des consultations des professionnels, ou s'il y a des modèles qui sont déjà appliqués.

Pierre Misko répond qu'il est envisagé de fonctionner en groupes de travail. Ce travail risque d'être technique pour calculer des surfaces d'impact au fond, voir si les résultats se tiennent, s'il y a des incertitudes... Il y aura probablement un groupe sur les algues de rive, un autre sur les laminaires d'un autre côté, voire sur la pêche à pied. La méthode donne juste les paramètres qui peuvent être utilisés, mais il n'y a pas de méthode de fixée à ce niveau. Il est possible de s'inspirer de ce qui a été fait dans d'autres ARP qui ont été lancées auparavant. Une discussion avec le comité régional, le comité départemental et les équipes du Parc est en cours pour déterminer si les arguments en vue de baisser un risque sont probants ou non concluants. Le but est d'essayer de faire une démonstration qui se tienne.

Christian Garnier demande s'il est pertinent, dans le parc marin, d'avoir exclu les bateaux de moins de 12 mètres de l'étude.

Fabien Boileau répond que les bateaux de moins de 12 mètres ne sont pas exclus.

Philippe Le Niliot précise que la licence algues n'est attribuée qu'aux bateaux de moins de 12 mètres. Il y a déjà des réglementations en place, c'est ce qui fait que les goémoniers mesurent moins de 12 mètres.

Christian Garnier reformule en demandant si, à l'exception des goémoniers, il est pertinent d'exclure les autres bateaux de pêche de l'étude.

Solenne Robard-Le Guennec répond que tous les bateaux de pêche sont intégrés dans l'étude. Explique qu'en revanche, le VMS n'est présent que sur les bateaux mesurant plus de 10 mètres. Pour les autres bateaux, ce sont les données Valpena qui sont utilisées. Confirme que les comités des pêches ont tenu compte des données de l'ensemble des navires pour l'étude, puisque tous les navires confondus sont tenus de faire des déclarations sur leurs pêches.

Frédéric Jean souhaite savoir comment sont constitués les groupes de travail pour la modulation.

Claire Laspougeas répond que la question doit être discutée avec les comités, mais qu'a priori, il y aura les représentants du comité régional des pêches, du comité départemental, du Parc ainsi que des scientifiques qui pourront être consultés sur des sujets bien identifiés. Ces discussions très techniques seront abordées dans les groupes de travail et validées par le comité technique, le

comité de suivi et ensuite au sein du conseil de gestion.

Maël de Calan précise que la validation définitive de l'analyse du risque pêche, une fois approuvée par le conseil de gestion, relève des services de l'Etat.

Hugues Vincent confirme et indique qu'un groupe de travail sera constitué.

10h45 : le président du conseil de gestion étant appelé à une réunion autre, André Talarmin prend le relais de la présidence en qualité de vice-président.

b. Point d'étape pour les espèces

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Benjamin Folliot.

Frédéric Jean remercie pour le travail important. S'interroge sur la méthode employée pour les observations. Ajoute que pour les observations Obsmer, ce sont toujours les mêmes bateaux qui acceptent la présence d'observateurs. Quand ces observations sont croisées sur des cartes, les zones observées sont toujours les mêmes, puisqu'il s'agit des mêmes bateaux. Souhaite savoir comment fonctionnent ces embarquements financés, demande si les équipes du Parc essaient de démarcher, sur la surface du Parc, d'autres bateaux, d'autres métiers, d'autres marins pêcheurs afin d'avoir un échantillonnage un peu plus représentatif.

Claire Laspougeas confirme que les embarquements reposent sur la base du volontariat. Le Parc travaille main dans la main avec le comité des pêches qui essaie de mobiliser des pêcheurs sur le sujet. Les embarquements sont une source de données, mais il y a également des enquêtes réalisées par le comité des pêches sur d'autres navires pour mieux connaître les captures accidentelles. Reconnaît qu'il n'y a pas de panel exhaustif.

Solenne Robard-Le Guennec précise que le protocole Obsmer est utilisé, mais qu'il ne s'agit pas d'une enquête Obsmer. Comme il y a peu de données sur le fait que le risque soit avéré ou pas et dans quelles conditions il se passe, qu'il s'agisse par exemple de l'interaction oiseau / palan ou de l'interaction avec les filets, il y a des difficultés à savoir dans quelle mesure cette interaction est avérée et comment se passe celle-ci. Des enquêtes sont donc faites auprès de tous les bateaux, pour établir si le risque est avéré, sur quelle période, etc. Ensuite, des embarquements sont faits pour voir concrètement en cas de capture accidentelle comment celle-ci se passe. Le but est d'avoir des paramètres contextuels pour mieux la qualifier. Il s'agit d'un domaine pour lequel il y a encore peu d'informations. Le comité s'efforce d'être exhaustif dans le cadre des enquêtes. Les embarquements servent à apporter des compléments. Le protocole Obsmer est utilisé lors de ceux-ci, auquel on ajoute des mesures spécifiques qui concernent les espèces intéressées par l'ARP.

Frédéric Jean souhaite savoir les observations ont uniquement une dimension spatiale ou si elles prennent également la saisonnalité en compte.

Solenne Robard-Le Guennec répond que la première donnée observée était la temporalité pour voir si certaines saisons étaient plus propices aux captures accidentelles. Les embarquements ont donc été réalisés sur ces périodes.

Fabien Boileau rappelle qu'il s'agit d'une démarche expérimentale qui permet d'alimenter la méthode nationale. Celle-ci, contrairement à la partie concernant les habitats, n'ira pas jusqu'aux mesures. C'est un travail qui sera probablement réalisé dans le cadre du prochain plan de gestion.

3. Avis sur une dérogation à l'épandage dans la bande des 500m

(Document adressé avec le dossier de séance)

André Talarmin introduit la présentation effectuée par Zaïg Le Pape puis par Patrick Pouline.

Zaïg Le Pape rappelle le contexte de la nouvelle démarche concernant la demande de dérogation à l'épandage dans la bande des 500m.

(présentation en annexe)

Patrick Pouline effectue la présentation du dossier de demande d'avis.

Fabien Boileau rappelle qu'il s'agit de l'analyse technique du Parc.

Michel Inisan déclare que ce dossier porte bien la marque du travail des services de l'Etat et des équipes du Parc. Indique qu'un avis favorable est effectivement souhaitable pour la continuité économique de l'exploitant. Souligne le sérieux de l'étude, qui est approuvée par la chambre de commerce.

Yvon Troadec exprime son inquiétude vis-à-vis des contrôles. Considère que l'Etat est plutôt déficient vis-à-vis de ceux-ci. Estime que les agents sont de moins en moins présents, selon son expérience personnelle sur l'eau.

Fabien Boileau répond que le Parc fait part de ces enjeux particuliers dans le cadre de la mission interservices de l'eau et de la nature et accompagne les services de l'Etat lors des contrôles sur la bande littorale avec les services de l'Office français de la biodiversité, notamment le service départemental. Parce qu'on est dans un parc naturel marin, il y a des enjeux particuliers et il y a donc un effort particulier de contrôle qui est réalisé.

Michel Inisan ajoute qu'en ce qui concerne les contrôles, il faut avoir confiance dans les services de l'Etat. En tant qu'agriculteur, il n'a jamais eu de périodes au-delà de trois ou quatre ans sans avoir de contacts avec l'administration. Les agriculteurs sont « tracés », dans le bon sens du terme. Il faut continuer ce suivi, et les services de l'Etat le font bien. Ajoute que cela se fait peut-être moins dans d'autres corps de métier, parce que cela est moins nécessaire. Dans le milieu agricole, le contrôle se fait dans la construction et non l'opposition. Ce contrôle donne des résultats et doit continuer de cette manière.

Jean-Philippe Setbon explique à Yvon Troadec qu'il n'est juste de remettre en cause de manière « globale » le contrôle des services de l'Etat. Rappelle que contrôler ne signifie pas placer un gendarme derrière chaque bateau ou chaque personne, mais travailler en étroite collaboration. Demande à Yvon Troadec s'il a personnellement des exemples concrets, précis, datés des carences des services de l'Etat.

Yvon Troadec répond qu'il a fallu mettre en place un garde juré car il n'y avait pas de contrôle suffisant de l'activité goémonière qui fait l'objet de mesures de gestion particulières, comportant un certain nombre de zones interdites qu'il faut contrôler.

Jean-Philippe Setbon propose à Yvon Troadec de se rencontrer pour discuter de ce point précis et de la situation évoquée.

Christian Garnier indique avoir la même préoccupation vis-à-vis des contrôles. Ajoute avoir des remontés d'associations locales ou d'habitants mentionnant des éleveurs qui n'ont pas réalisé les aménagements qui devaient être mis en place. S'interroge, à propos de l'efficacité réelle d'une bande enherbée de 10m. Ajoute que les préconisations lui paraissent un peu légères. Considère

que sur le fond, les associations de protection de l'environnement ne peuvent pas aller dans le sens d'une dérogation tant qu'il n'y a pas un plan d'action à grande échelle sur l'évolution des pratiques agricoles.

André Talarmin précise qu'il est important de mentionner que la dérogation ne sera donnée que lorsque les travaux auront été exécutés.

Patrick Pouline précise qu'on ne voit apparaître sur la carte que ce qui est ajouté. Ces travaux n'enlèvent pas les talus existants déjà. Là où des talus ou des bandes enherbées sont mises, ce sont les endroits où les pentes ne sont pas les plus fortes. Là où les pentes sont fortes, il n'y a pas eu de demande de dérogation d'acceptée.

Fabien Boileau rappelle que sur ce dossier et les dossiers qui seront présentés à l'avenir en général, on part d'une situation actuelle qui est améliorée par un protocole mis en place par les services de la préfecture qui a été présenté lors du précédent conseil de gestion. Ce protocole améliore globalement la situation. Il y a en plus une analyse qui permet d'aller encore plus loin avec les prescriptions. Dans ce dossier, Patrick Pouline a essayé de démontrer que la nouvelle situation fait baisser la pression sur le milieu marin. Il n'a pas été présenté les aménagements parcelle par parcelle en détail avec les talus réalisés, les modifications des entrées de champ, etc. Mais ce sont tous les éléments présentés qui permettent aujourd'hui de présenter cette proposition d'avis favorable sur ce dossier-là. Ajoute qu'il y aura d'autres dossiers, avec des analyses très fines en lien avec les services de l'Etat sur chacun de ces dossiers. Précise qu'une quarantaine de dossiers est attendue dans les mois ou les années à venir. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir quelques clés d'analyses pour pouvoir présenter au conseil ces dossiers d'une manière un peu plus globale.

Philippe Audurier remercie Jean-Philippe Setbon pour avoir explicité ses propos et précisé sa pensée. Félicite les équipes du Parc pour le travail réalisé ainsi que les services de l'état. Ajoute qu'en tant que président d'un EPCI, il doit dépenser de plus en plus pour pouvoir fournir une eau potable à ses administrés en étant confronté à de plus en plus de métabolites de pesticides qui viennent notamment du monde agricole. Précise qu'il ne s'agit pas de pointer du doigt le monde agricole, qui doit lui-même subir les produits de traitement qu'on lui fournit avec soi-disant des garanties, mais on s'aperçoit malheureusement que celles-ci ne sont pas au rendez-vous. Rappelle que de plus en plus d'argent est dépensé pour fournir une eau potable, pour éviter les algues vertes, les algues brunes, pour éviter d'avoir une pollution de bord de côte alors qu'on s'interroge quelquefois sur comment il va être possible de transformer la baie, s'il va être possible de mettre des algues en fermage, d'accueillir de l'aquaculture. Pour tout cela, il faut une eau de qualité. Estime qu'à chaque demande de dérogation, c'est un recul systématique pour ce qui va être demandé de plus en plus. Rappelle que la région s'est engagée à aider le financement d'un film sur les algues vertes, ce qui va alerter la population davantage. Estime que le monde représenté au sein du conseil de gestion (pêche, agriculture, etc.) a tout intérêt à se montrer un peu plus ferme sur les pratiques et méthodes employées car il en va de l'avenir de la mer.

Christian Garnier ajoute que si l'on souhaite entrer réellement dans l'analyse en profondeur du dossier, il faut s'intéresser au système de culture mis en place ou qui sera mis en place.

André Talarmin rappelle qu'il s'agit d'un petit élevage de vaches laitières, pas d'une centrale d'élevage. Précise que la demande concerne uniquement l'autorisation d'épandre des déjections animales et non pas une extension qui augmenterait la production laitière.

Christian Garnier répond que s'il s'agit d'un pré, cela ne pose pas le même problème.

Annie Kerhascoët rappelle que les agriculteurs sont très encadrés et qu'un travail très important est réalisé au niveau de l'EPHAB sur le secteur de Douarnenez. Ajoute que des réunions ont lieu chaque année avec les agriculteurs de la baie de Douarnenez concernant les changements de parcelles et éviter aux agriculteurs d'avoir des dépenses excessives. Précise au sujet des vaches

laitières que le nombre d'agriculteurs est en diminution, et que le secteur risque de perdre la moitié de ses élevages. Ajoute que ces éleveurs sont en difficulté, notamment en raison du cours du lait, de la réglementation et que les producteurs de lait bio produisent actuellement à perte. Demande s'il faut donc favoriser l'élevage ou lui faire obstacle. Rappelle que le dossier est bien encadré, que les agriculteurs sont bien accompagnés et que des réunions sont organisées en mairie pour fournir des rappels quant à la réglementation. Rappelle également que les mairies surveillent leurs bocages. Indique que la difficulté concerne plutôt les relations avec la Chambre d'agriculture et qu'un travail est à faire en interne.

Michel Inisan confirme que l'élevage laitier est à soutenir. Ajoute que si les prés repassent en culture, les prairies vont être retournées, ce qui libérera des nitrates. Un équilibre est nécessaire entre ces différents mondes.

Fabien Boileau intervient en demandant qu'on s'intéresse, en séance, précisément à la situation de l'exploitation dont le dossier est présenté ce jour.

André Talarmin soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion la proposition d'avis présentée par l'équipe du Parc.

Vote :

Approbation : 19 voix

Opposition : 5 voix

Abstention : 3 voix

L'avis favorable à la demande de dérogation à l'interdiction d'épandre dans la bande des 500 m de la zone conchylicole est approuvé.

4. Validation du dossier de renouvellement de reconnaissance par l'UNESCO de la réserve de biosphère

(Document adressé avec le dossier de séance)

André Talarmin introduit la présentation effectuée par Marie Hascoët.

La présentation n'appelle pas d'interventions en séance.

André Talarmin soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion la proposition de voir maintenue la reconnaissance de la réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise par l'UNESCO.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Jean Baptiste Wallaert rappelle que lors des échanges concernant la demande de dérogation d'épandage, il a été question de mettre la place de l'homme au cœur de son environnement. Estime louable l'effort de conservation, qu'il s'agisse des animaux d'élevage ou sauvages mais également des hommes qui y vivent. Soutient l'idée qu'on fasse des lois dans le bon sens et qui fixent un cadre, plutôt que des demandes de dérogation. Dit craindre les 40 dossiers qui attendent les prochains conseils de gestion. Dit être favorable malgré tout car il s'agit d'un métier d'avenir et d'une taille d'exploitation raisonnable.

5. Comité de pilotage N2000 partie terrestre des îles d'Iroise (présentation en annexe)

André Talarmin introduit la présentation effectuée par Jérémie Bourdoulous (PNRA).

André Talarmin remercie le Parc naturel marin d'Iroise et le Parc naturel régional d'Armorique pour le travail effectué en synergie.

La présentation n'appelle pas d'interventions en séance.

6. Archéologie en Iroise : état d'avancement des projets (Document adressé avec le dossier de séance)

André Talarmin introduit la présentation effectuée par Marie Hascoët.

André Talarmin remercie Marie Hascoët pour le travail effectué en partenariat avec le milieu associatif.

Le film est accessible sur le lien ci-après : <https://parc-marin-iroise.fr/editorial/la-reserve-de-biosphere-unesco>

La présentation n'appelle pas d'interventions en séance.

7. Point sur la dépollution de la décharge d'Ouessant (Document adressé avec le dossier de séance)

André Talarmin effectue une présentation succincte de l'état d'avancement du projet et précise que le point est reporté au prochain conseil de gestion.

Fabien Boileau précise que cette présentation est reportée par manque de temps, mais que le projet touche à sa fin. Rappelle que le bilan complet sera réalisé et que l'autre objectif du projet était de fournir un rapport d'expérience pouvant servir à d'autres projets de dépollution de décharges littorales, ce qui est fait.

Questions diverses

Fabien Boileau rappelle :

- La date du prochain conseil de gestion, le mardi 6 décembre 2022 matin dans les locaux du Parc.
- La journée des portes ouvertes du Parc, le dimanche 18 septembre au Conquet.

Invite au buffet prévu après le conseil de gestion et remercie les membres du conseil de gestion pour son excellente collaboration.

12h30 – Fin de séance